

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 319 nommant M. Le Carr commis principal des Secrétariats généraux.

n° 319

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 décembre 1911

Numéro JO
n° 182 du 01/01/1912

Date du numéro
1 janvier 1912

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 28 janvier 1911, portant organisation du personnel des bureaux du Secrétariat général du Gouvernement de la Côte Française des Somalis, modifié par celui du 2 décembre 1911,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — M. Le Carro (Léopold), commis auxiliaire à l'Administration centrale du Ministère des Colonies, mis à la disposition du Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, pour çaise des Somalis et Dépendances, pour servir à son cabinet, est nommé commis principal du Secrétariat général dans cette Colonie. Art. 2. — M. Le Carro est maintenu en cette qualité au Secrétariat du Gouvernement. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL.